

La société Edeis pilote désormais l'aérodrome d'Aix-Les Milles

LA PROVENCE, Mercredi 03/01/2018 à 07H36 Aix-en-Provence

La DGAC a confirmé hier que ce groupe, déjà à la tête de 18 aéroports, a été choisi pour gérer l'installation aixoise



Cette désignation vient au terme d'une longue procédure, entamée en avril 2015. Photo Serge mercier

Le décret a été signé par le ministre chargé des Transports le 14 décembre dernier, mais l'information n'a été officiellement communiquée qu'hier par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : la société Edeis devient le premier groupe privé à exploiter en concession l'aérodrome d'Aix-Les Milles, propriété de l'État, via une convention de 45 ans. *"Le nouveau concessionnaire a débuté l'exploitation le 1er janvier 2018"*, précise le communiqué de la DGAC.

Cette annonce constitue l'épilogue d'un long feuilleton agrémenté d'épisodes à suspense, entamé en avril 2015, et dont les derniers rebondissements ont été tenus secrets. Notamment l'identité exacte des candidats potentiels à l'exploitation du site, même si deux autres noms revenaient régulièrement en sus de celui d'Edeis : l'aéroport Marseille-Provence et Vinci auraient candidaté auprès de la commission consultative composée des directeurs du Budget, de la Concurrence et de la consommation, du Transport aérien, du préfet des Bouches-du-Rhône et des maires d'Aix et de Cabriès.

Edeis se présente comme le *"leader depuis dix-sept ans dans l'exploitation d'aéroports à moins d'un million de passagers en France"*. Il gère dix-huit aéroports dont les aérodromes d'État de Toulouse-Francazal et Mayotte.

"Avec cette concession, le groupe Edeis assurera, sans recours à des fonds publics, l'entretien, la maintenance, le renouvellement et le développement des infrastructures avec

notamment la création d'une aérogare adaptée à l'aviation d'affaires, ainsi que la valorisation du foncier disponible sur l'emprise aéroportuaire", indique la DGAC, qui précise que la concession impose une politique environnementale "exigeante" : "Le concessionnaire investira prioritairement dans la rénovation des installations et l'amélioration de l'accueil des usagers aéronautiques et aura par ailleurs un rôle d'aménageur dans le développement du foncier de la plate-forme. Il portera une politique environnementale exigeante et inscrira son action dans le cadre de la charte de l'environnement de l'aérodrome."

Une formulation qui a sans doute comme objectif de tempérer les inquiétudes des associations pro-riverains qui gravitent autour de ce dossier depuis plusieurs années.

L'exemple toulousain

C'est le cas des 1000 Décibels, qui ont longtemps craint l'extension du périmètre d'activité de l'aéroport de Marignane ou encore du collectif CD2A (Danger de l'aérodrome), particulièrement actif ces derniers mois. Ses représentants avaient été reçus au ministère des Transports en octobre et en étaient revenus en ayant *"obtenu un certain nombre d'assurances (...)* Il n'y aura pas de développement des mouvements au-delà de la limite actuelle" (lire La Provence du lundi 6 novembre 2017).

Edeis aux commandes de l'aérodrome aixois ? L'occasion, sans doute, d'une plus grande exploitation du foncier existant (115 hectares). À Toulouse, sur son site de Francazal, le groupe a entamé une *"spectaculaire mutation"*, dicit le site spécialisé Aérobuzz, qui comptabilise une importante série d'implantations depuis que la société a récupéré la gestion de l'aéroport : plusieurs entreprises (services aéronautiques de stockage et de maintenance, recherche, conception d'appareils volants électriques et automatiques) s'y sont installées en quelques années.

Julien Danielides